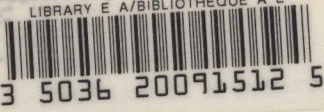


1952 N° 111

LIBRARY E A / BIBLIOTHEQUE A E



L'ajournement d'accepter l'acceptation de votre Note n° 24 du 9 mai 1952, en attendant l'acceptation aux Gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada, de l'accord conclu entre le Royaume-Uni et le Canada le 5 juin 1950, en regard de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu, japonaise ainsi conçue:

(Von Note n° 1)

Le Gouvernement du Canada, après avoir examiné les conditions énoncées dans la présente Note et après avoir pris en considération les conditions énoncées dans la présente Note, a décidé d'accepter les conditions énoncées dans la présente Note et de conclure un accord avec le Royaume-Uni en vue de l'abolition de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu, japonais. Les autorités canadiennes, de leur côté, ont accepté de publier le présent échange de Notes dans la Gazette du Canada et de communiquer une brève déclaration aux journaux canadiens.

En conséquence, l'assurance est donnée que les présentes conditions...

(Signature) A. F. W. PLUMPTRE,
pour le Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures

M.M. E.B.O. par mandat

Cabinet du Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada
Eamonn
Ottawa

M.M. J. Thompson, O.B.E., M.M.
haut commissaire suppléant